

PROagri

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN



DÉMARCHES ET AUTORISATIONS

Vous souhaitez
gagner du temps
et être serein
grâce à notre
accompagnement
administratif ?

Les + AVANTAGES

- > Une demande remplie conformément aux attentes des organismes instructeurs
- > Etre aidé dans le montage de vos dossiers et vos démarches administratives
- > La Chambre d'agriculture comme interlocuteur privilégié auprès des organismes instructeurs

Vous souhaitez gagner en tranquillité ?

Nous vous accompagnons dans l'ensemble de vos demandes administratives : urbanisme, environnement et subventions.

Faites appel à notre équipe !

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET AUTORISATIONS



VOUS SOUHAITEZ GAGNER DU TEMPS GRACE A NOTRE ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF.

Notre équipe réalise :

- **Urbanisme** : déclaration préalable, permis de construire, ERP (Établissement Recevant du Public)
- **Environnement** : ICPE, demande de dérogation de distance, étude d'incidence Natura 2000
- **Subvention** : Programme FEADER, plan de filière, etc.

NOUS RÉALISONS



UN DOSSIER ADAPTÉ A VOTRE SITUATION

- Rassemblement de l'ensemble des pièces relatives à la demande d'urbanisme.
- Appui au montage des dossiers de subventions.



SUIVI DU DOSSIER

Suivi lors de l'instruction du dossier et renvoi de pièces complémentaires si nécessaires

Contactez-nous pour plus d'informations

Amandine TOUTAIN,
Conseillère bâtiments agricoles
06 08 08 05 89
atoutain@acsel-ce.fr

Andréa JACQUILLET,
Conseillère bâtiments agricoles
06 01 90 64 50
ajacquillet@acsel-ce.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

